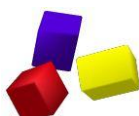


## Annexe 3 : Tableau comparatif des principaux moyens de participation citoyenne

Languedoc Roussillon Agence de Développement  
Pour la direction de l'environnement

Version	Date	Pages	Origine de mise à jour	Rédigé par	Validé par
1.00	29/07/2013	2		Jean-Luc NEVE	



Outil	Offre au Public de Titres Financiers (OPTF)	Energie Partagée Investissement	CIGALES	LUMO
Objet / Finalité	Cadre de référence pour la mobilisation de l'épargne du public. Nécessite l'obtention d'un Visa très contraignant à obtenir (procédure de plusieurs années) Quelques cas dérogatoires existent	Société en commandite par actions d'initiative citoyenne pour le financement de projets EnR solidaires Référence nationale en la matière, sans équivalent	Structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...).	Plateforme d'investissement responsable dans des projets d'énergies renouvelables développés en partenariat avec des collectivités locales. Se substitue à une partie du prêt bancaire, les citoyens ne prennent pas de parts dans le capital
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet de lever des fonds à très grande échelle</li> <li>- Protège le citoyen des offres malveillantes</li> <li>- Possibilité de communiquer sur les projets financiers auprès de plus de 149 personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention du Visa AMF</li> <li>- Charte / valeurs</li> <li>- Permet la communication et la participation financière citoyenne hors OPTF</li> <li>- Rémunération estimée de 4%/an sur 10 ans, non garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil simple à créer</li> <li>- Possibilité de créer plusieurs CIGALES pour financer un même projet</li> <li>- Outil local par nature</li> <li>- Favorise la participation citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet la communication et la participation financière citoyenne à grande échelle hors OPTF</li> <li>- Associe une collectivité à chaque projet</li> <li>- Diminue le montant à emprunter et de fait le taux d'intérêt associé</li> </ul>
Limites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frein aux initiatives locales</li> <li>- Non adapté pour des projets EnR pour lesquels le montant des fonds à récolter ne justifie pas d'engager la démarche de demande de Visa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa de 3M€ seulement pour 2013</li> <li>- Ne finance que la réalisation, pas les études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 personnes maximum</li> <li>- Durée limitée à 5 ans renouvelable une fois</li> <li>- Montant des fonds récoltés souvent limité</li> <li>- Financement limité à 33% du capital de la société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limite de 100 000€ par projet (car hors OPTF)</li> <li>- N'intervient pas en fonds propres donc la gouvernance par le territoire n'est pas favorisée</li> </ul>